

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1421-1422

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4

Suisse actuelles

- Votations Fédérales du 27 septembre
- Brèves

6

Dossier

- Qui garde les gosses ?

18

Mots d'elles

- Petite chronique de la rentrée

19

Sous la loupe

- Loi sur l'égalité
- «Il faut former les juges»

21

Cultur...elles

- «Les hommes sont des femmes comme les autres»

24

Concours

- Résultats

**Photo de couverture:**

Olivia a du punch. Il faut dire que sa grand-mère, abonnée de longue date à notre journal, est du genre énergique. Et qu'elle nous a fait parvenir cette photo en précisant que «la relève semble assurée pour les femmes suisses». Un grand merci ! Photo Eric Faust.

Prochain délai de rédaction:
Lundi 14 septembre.



DE QUOI J'ME MÊLE !

*«Quand en finirons-nous enfin avec la schizophrénie qui habite tant de gens, pour qui tuer un embryon est un meurtre, alors qu'envoyer des bombes sur des milliers d'êtres en chair et en os, en esprit et en souffrance, c'est la guerre... tout simplement?» Dixit Laurence Deonna.**

Ceci pour en venir à cela: interdire l'avortement n'a jamais empêché une femme d'avorter. Elle le fera, dans de mauvaises conditions certes - entre le persil et les aiguilles à tricoter- et au péril de sa vie. La prise de risques sera d'autant plus grande si elle n'a pas les moyens de payer une clinique digne de ce nom. Mais il est vrai que chez celles et ceux qui défendent à tout prix «les enfants à naître», la vie de la femme ne semble pas valoir grand chose. D'ailleurs, au nom de la même cause, certains n'ont pas hésité à enlever des vies. A Birmingham (aux USA), une bombe a tué un gardien et blessé deux infirmières. Dans le Massachusetts, un médecin et des employés d'une clinique pratiquant l'avortement ont été assassinés. Comme quoi, le droit à la vie est tout relatif.

Sans en venir à ces extrêmes, les attaques contre les personnes qui s'expriment pour le droit à l'avortement, ou plus spécifiquement pour la solution des délais, se font très virulentes, voire violentes. Que l'on songe aux trois politiciennes valaisannes dûment placardées, et puis, plus récemment, au tout ménage du comité d'initiative «Pour la mère et l'enfant», tiré à 3,5 millions d'exemplaires. Destiné en vrac, et dans un désordre sanguinolent, à «aider les mères en détresse dans notre pays et à protéger les enfants à naître».

Aider les personnes en détresse, c'est fort bien. Mais interdire pour soi-disant aider une personne qui n'a rien demandé, là, je décroche! Il est vrai que je ne suis qu'une pauvre femme, mère de deux enfants et entourée, sans hiérarchie aucune, de femmes, mères - pas mères, avortées - pas avortées, croyantes - pas croyantes. Pour le moins étrange, donc, cette bataille acharnée sur un sujet qui ne regarde, au fond, qu'une personne et son partenaire masculin, s'il y en a - n'oublions pas que les grossesses suite à un viol existent, et que le violeur laisse rarement sa carte de visite pour de futures épousailles. Acharnement d'autant plus étrange que la légalisation de l'avortement n'a jamais rendu celui-ci obligatoire.

Dans ce contexte, qui aide qui et qui décide quoi? A cogiter! Surtout que selon les statistiques les plus récentes sur le partage des tâches, sur les modes de garde (voir notre dossier), ou sur les cheffes de famille monoparentale, il est établi que les femmes sont encore bien seules à la barre de la maternité.

Brigitte Mantilleri

*Laurence Deonna: *Mon enfant vaut plus que leur pétrole*, Editions Labor et Fides.